

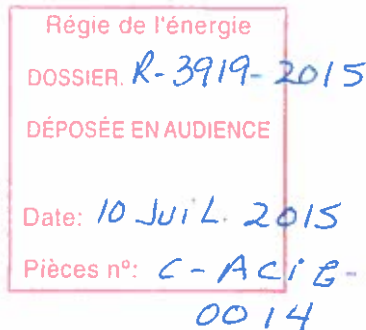
CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N°: R-3919-2015

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ
MÉTRO (SGCM)



Requérante

c.

L'ASSOCIATION DES
CONSOMMATEURS INDUSTRIEL DE
GAZ (ACIG)

Intervenante

**AFFIDAVIT AU SOUTIEN DES DOCUMENTS DÉPOSÉS EN PREUVE PAR
L'ACIG**
(art. 29 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*) chap. R-6.01,
a. 113 et 115)

Je soussignée, **LUCIE GERVAIS**, domiciliée au 225, rue Roy-Audy, Varennes, province de Québec, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis l'analyste et témoin de l'ACIG pour les fins du dossier en la présente instance ;
2. J'atteste de la véracité et de l'exactitude des documents suivants qui ont été déposés en preuve par l'ACIG dans le présent dossier :
 - Pièce C-ACIG-0007 : Preuve principale de l'ACIG datée du 13 avril 2015 ;
 - C-ACIG-00009 : Réponses de l'ACIG à la demande de renseignements no. 1 de Gaz Métro datée du 22 avril 2015 ;



BISSONNETTE FORTIN GIROUX
Cabinet d'avocats

- C-ACIG-0010 : Réponses de l'ACIG à la demande de renseignements no. 1 de la Régie datée du 22 avril 2015 ;
3. Je tiens à préciser que la pièce C-ACIG-0007 constituant la preuve principale de l'ACIG, bien que signée par Monsieur Pascal Cormier, a été rédigée sous ma supervision et avec mon accord explicite. Je suis donc en mesure d'en attester la véracité et l'exactitude au même titre que Monsieur Pascal Cormier ;
 4. Tous les faits relatés dans le présent affidavit sont véridiques.

ET J'AI SIGNÉ :


LUCIE GERVAIS

AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT DEVANT MOI
À MONTRÉAL, CE 10 JUILLET 2015

COMMISSAIRE À L'ASSERMENTATION POUR
TOUS LES DISTRICTS JUDICIAIRES DU QUÉBEC

« Affirmé solennellement devant moi
à Montréal (localité)
ce 10/7/15 (date) »
C. Lévesque # 202469

